



MEL à table

→ Appel à Manifestation d'Intérêt

Soutien aux projets citoyens au service de la transition alimentaire du territoire de la MEL

PRÉAMBULE

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « MEL à table », rentre dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la MEL adopté le 11 octobre 2019.

Il s'adresse à toutes les structures sans but lucratif et associations qui souhaitent développer de nouvelles activités autour d'une alimentation saine, locale et durable.

L'AMI « MEL à table » vise à soutenir les projets émergents, en phase de démarrage, expérimentations et leur essaimage, en facilitant les micro-financements permettant de développer des activités nouvelles pour la structure, de la fourche à la fourchette.

Il s'agit d'une expérimentation au titre de l'année 2024 uniquement. L'éventuelle reconduction de cet AMI dépendra de l'évaluation des impacts des projets soutenus sur le territoire. Les actions soutenues devront être réalisées dans un délai de 12 mois à compter de la notification.

L'édition 2024 de l'AMI s'articule autour de deux thématiques :

1. La lutte contre le gaspillage alimentaire et les déchets d'emballage ainsi que de valorisation des déchets alimentaires.
2. La lutte contre la précarité alimentaire, développement de groupements d'achat et de projets de solidarité producteurs-consommateurs.

MODALITÉ DE CANDIDATURE

→ Qui peut candidater ?

Seront éligibles les actions nouvelles portées par des collectifs d'habitants (sous réserve d'être doté d'un statut juridique), structures sans but lucratif, et associations.

La structure porteuse du projet doit être implantée sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille ou y avoir une large part de ses actions.

→ Les engagements du porteur de projet

L'envoi d'un dossier de candidature équivaut à l'acceptation des engagements suivants :

- contribuer à l'adoption durable de changements de comportements alimentaire et à l'implication ou l'engagement des habitants de la MEL,
- porter et relayer les 4 orientations stratégiques du PAT, contribue à leur atteinte,
- informer au préalable la MEL des temps forts liés à la réalisation de l'action,
- communiquer les supports qui valorisent l'action,
- restituer un bilan écrit au plus tard 12 mois après réception du financement.

→ Comment candidater ?

Les candidatures (dossier de candidature complet, budget de l'opération et autres annexes, à la discrétion du candidat) devront être envoyées sous format dématérialisé à l'adresse suivante : **alimentation@lillemetropole.fr**

Les pièces jointes additionnelles sont acceptées.

→ Quand candidater ?

La date limite de dépôt de dossier est le 2 Septembre 2024.

→ Dépenses ligibles

Les dépenses d'investissement matériel (hors foncier, immobilier) et dépenses de fonctionnement sont éligibles.

L'AMI est doté d'un plafond d'intervention indicatif de 5 000€ pour les projets à l'échelle d'un quartier / d'une commune et 10 000€ pour les projets intercommunaux ou d'intérêt métropolitain.

Compte tenu de la nature des projets soutenus, la totalité de l'aide accordée sera versée à la signature de la convention.

Seules les dépenses engagées postérieurement au dépôt du dossier pourront faire l'objet d'une prise en charge.

→ Évaluation/bilan d'activité à N+1

Les bilans réalisés par les porteurs de l'initiative devront permettre de mesurer les effets des projets soutenus pour améliorer l'accompagnement de la Métropole dans le cadre de cet appel à projets et pour valoriser la dynamique métropolitaine. En complémentarité, le porteur de projet pourra être sollicité par la MEL pour participer à un événement de capitalisation, dans l'objectif de porter à connaissance les initiatives et de permettre leur développement sur le territoire de la MEL.

MODALITÉ DE SÉLECTION

→ Composition du jury

Un jury technique sera composé des représentants des directions concernées de la MEL, des communes concernées par les projets, ainsi que de partenaires institutionnels et techniques.

→ Les critères de sélection

Chaque projet fera l'objet d'une instruction selon les critères suivants :

- dimension territoriale,
- méthode d'évaluation qualitative et d'impact du projet sur le territoire ciblé,
- thématique(s) ciblée(s),
- participation des publics jeunes,
- focale sur des publics précaires,
- cofinancements et dynamique partenariale du projet (communes, structures associatives, etc.)

Les dossiers incomplets, ou dossiers soumis hors délais (sur avis de la commission technique réunissant les représentants des services de la MEL concernés) seront considérés comme non éligibles.

→ Les pièces administratives à joindre au dossier de candidature

En fonction du statut de la structure, merci de joindre :

- Copie des statuts du porteur de projet.
- Compte financiers de l'année N-1.
- Budget prévisionnel de l'année N en cours.
- Contrat d'Engagement Républicain (si concerné).
- Composition de l'instance dirigeante.
- Compte-rendu de la dernière instance dirigeante
- Attestation sur l'honneur certifiant que la structure est en règle vis-à-vis des administrations sociales et fiscales.
- Liste des membres de l'organe de gouvernance (en précisant la présence d'élus métropolitains le cas échéant).

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'INITIATIVE

→ La structure

Nom de la structure

Date de création

Objet

N°de SIRET

Code APE

Site internet ou réseau social

Adresse du siège social

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

→ Représentant légal, en qualité de

Nom

Prénom

Téléphone

Courriel

→ Référent technique (si différent), en qualité de

Nom

Prénom

Téléphone

Courriel

**→ La structure bénéficie-t-elle déjà d'aides de la part de MEL
(mise à disposition, subvention...) ?**

OUI

NON

Si oui, joindre une attestation

PRÉSENTATION DE L'ACTION, DU PROJET

→ Présentation synthétique du projet, de l'action

Présentation de l'intitulé

→ État d'avancement du projet / de l'action

→ Contribution du projet aux objectifs de L'AMI « MEL À TABLE »

Cocher le(s) case(s) correspondante(s).

Actions de **lutte contre le gaspillage alimentaire et les déchets d'emballage / zéro déchets**, de valorisation des déchets alimentaires

Actions contribuant au **développement de groupements de consommateurs, de coopératives alimentaires et de projets de solidarité alimentaire** s'inscrivant dans une logique de (re)localisation de l'approvisionnement et de renforcement des liens entre producteurs et consommateurs, ou d'autoproduction.

→ **Présentation détaillée du projet, de l'action**

Détailler ici la manière dont l'action contribue à cet/ces objectif(s) et les indicateurs d'évaluation de l'action afférents.

Appel à Manifestation d'Intérêt

Soutien aux projets citoyens au service de la transition alimentaire du territoire de la MEL

→ Partenaires de l'action, du projet

Structure	Contact	Rôle dans le partenariat

→ Budget simplifié

Le porteur de projet devra également présenter un budget détaillé de l'action (dernière partie du dossier de candidature).

Coût du projet (hors valorisation du bénévolat)	
Éléments de contribution en nature	
Valorisation du bénévolat	
Montant de l'aide sollicitée auprès de la MEL	
Autres financements recherchés et/ou obtenus	

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

→ Quels sont les constats, les besoins à l'origine de cette initiative

→ En quoi cette initiative répond-elle aux orientations stratégiques du projet alimentaire territorial ?

→ Sur quel territoire se déroule l'initiative : quartier, commune, MEL ?

Le projet se déroule t-il dans un territoire Politique de la Ville ? Le(s)quel(s) ?

→ Quels sont le(s) public(s) cible(s) ?

Typologie(s) de public

Nombre de bénéficiaires total attendu

Nombre de personnes formées, accompagnées

Conformément à l'orientation stratégique du Projet Alimentaire Territorial « Faire de chacun l'acteur du PAT », les actions et projets devront favoriser l'engagement et les changements de comportements durables – en mobilisant les leviers nécessaires pour assurer la pérennité des impacts de l'action.

→ **Quels seront les moyens humains, matériels, techniques mobilisés pour réaliser l'initiative ?**

→ **Quelles sont les relations avec la ou les communes concernées par l'initiative ?**

→ **Quelles sont les étapes de réalisations (réalisation dans les 12 mois qui suivent le financement) ?**

Date de démarrage	Durée prévisionnelle	Description de l'étape	Résultats attendus et critères d'évaluation

L'action a-t-elle vocation à se pérenniser au-delà de ce calendrier ?
Par quels moyens (si vous avez les avez déjà identifiés) ?

Appel à Manifestation d'Intérêt

Soutien aux projets citoyens au service de la transition alimentaire du territoire de la MEL

**→ Comment s'organise la mobilisation et l'engagement des citoyens ?
Comment le projet offre-t-il la possibilité de devenir acteur de son
alimentation et du projet alimentaire territorial dans la durée ?**

**→ En quoi l'initiative est-elle complémentaire et /ou novatrice par
rapport à ce qui existe déjà sur le territoire ?**

→ Avec quels autres projets l'action s'articule-t-elle ?

→ Quels sont les temps et supports de communication prévus ?

Prévoyez-vous un temps fort dans le cadre de la « Semaine européenne de réduction des déchets » ? Si oui, merci de préciser ici le format souhaité, et dans la mesure du possible la date, l'heure, le lieu ainsi que la cible.

→ Quelle capitalisation du processus et de l'action est-elle prévue ?

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

À joindre obligatoirement à la présente candidature selon le modèle du CERFA 12 156*06

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Pour toute information complémentaire ou demande de précision :
alimentation@lillemetropole.fr

MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

